

INSTALLER DU PHOTOVOLTAÏQUE EN COPROPRIÉTÉ

26 MAI 2026



Ulysse FOURQUIN

Chargé de projet photovoltaïque chez Hespul



Julie THEILLAY

Chargée de mission Energies du Grand Annecy

SOMMAIRE

- Présentation d'Hespul et du CRPV
- Info intox du photovoltaïque
- Principe et généralité
- Dimensionnement
- Modèle économique
- Processus et démarche
- Vote en assemblée générale



HESPUL



HESPUL

ANNÉE DE CRÉATION

1991

30 SALARIÉ(E)S

OBJET SOCIAL : CONTRIBUER À L'AVÈNEMENT D'UNE SOCIÉTÉ SOBRE ET EFFICACE, REPOSANT SUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES, TOUT EN DÉFENDANT LES VALEURS D'ÉQUITÉ ET D'INTÉRÊT GÉNÉRAL.



CENTRE NATIONAL DE RESSOURCES SUR LE PHOTOVOLTAÏQUE ET SON INTÉGRATION AU RÉSEAU

ANTICIPER

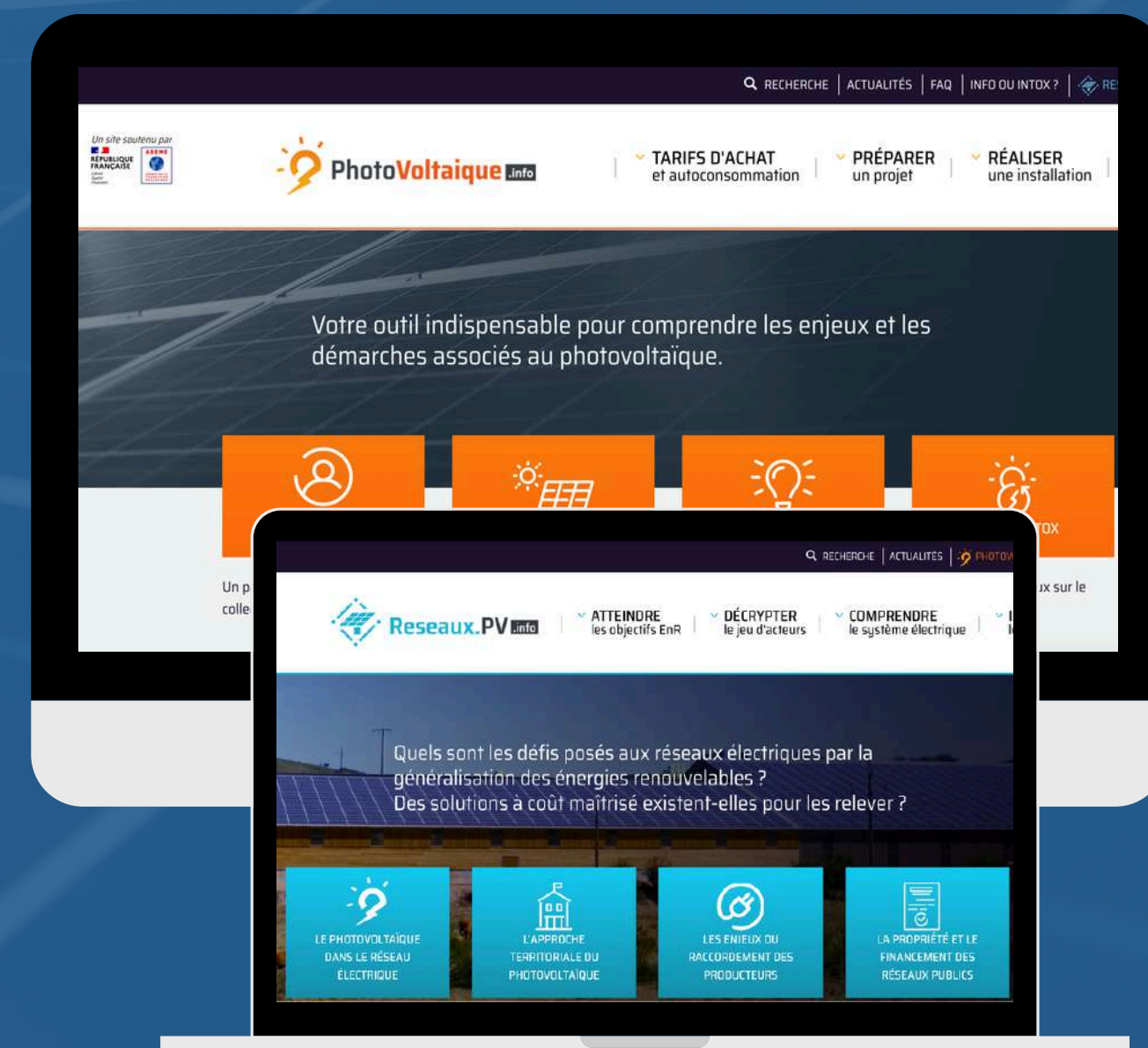
- Mobilisation des différents acteurs pour planifier la solarisation
- Expérimentations réseaux
- Force de proposition dans les instances de concertation de la filière
- ...

ACCOMPAGNER

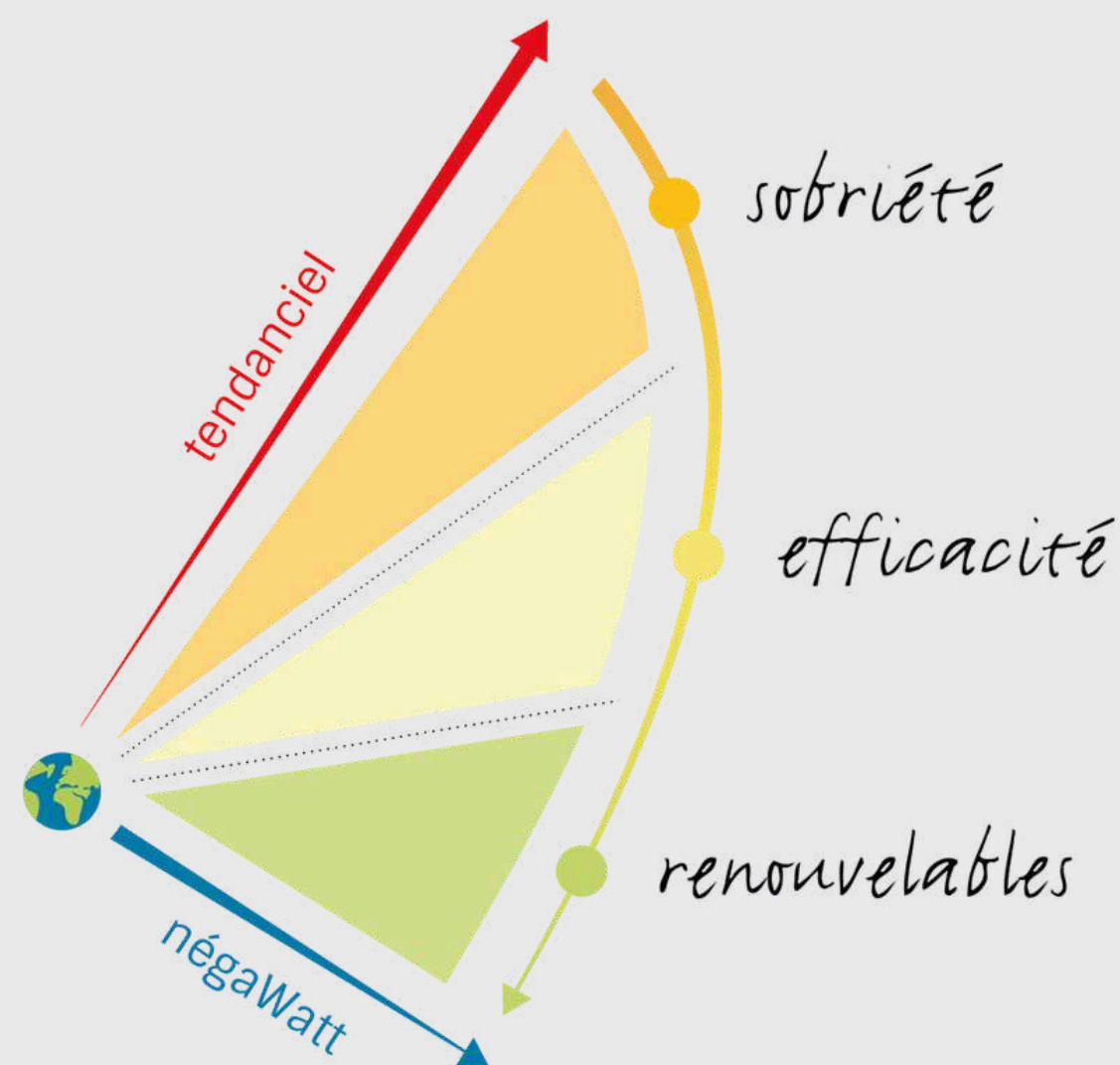
- Appui technique aux relais et aux professionnels
- Permanences téléphoniques pour les collectivités et les professionnels
- ...

DIFFUSER

- Webinaires
- www.photovoltaique.info et www.reseaux.photovoltaique.info
- Outil Info ou Intox
- ...



Préalables indispensables



©Association négaWatt - www.negawatt.org

UNE PRIORITÉ : L'ISOLATION !

Physiquement, le photovoltaïque n'est pas une économie d'énergie.

Quel que soit le modèle économique, l'électricité produite sera consommée au plus proche.

Contactez votre conseiller France Rénov : <https://france-renov.gouv.fr/>

Préalables indispensables - GLOSSAIRE

 **kW**

Une puissance, une consommation ou une production instantanée

 **kWc**

KiloWatt-Crête, la puissance d'une installation photovoltaïque en conditions standards

 **kWh**

Une énergie, c'est une quantité variant en fonction de la puissance et du temps de production ou de consommation.

LE PHOTOVOLTAÏQUE : DE LA LUMIÈRE DU SOLEIL À UNE ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE

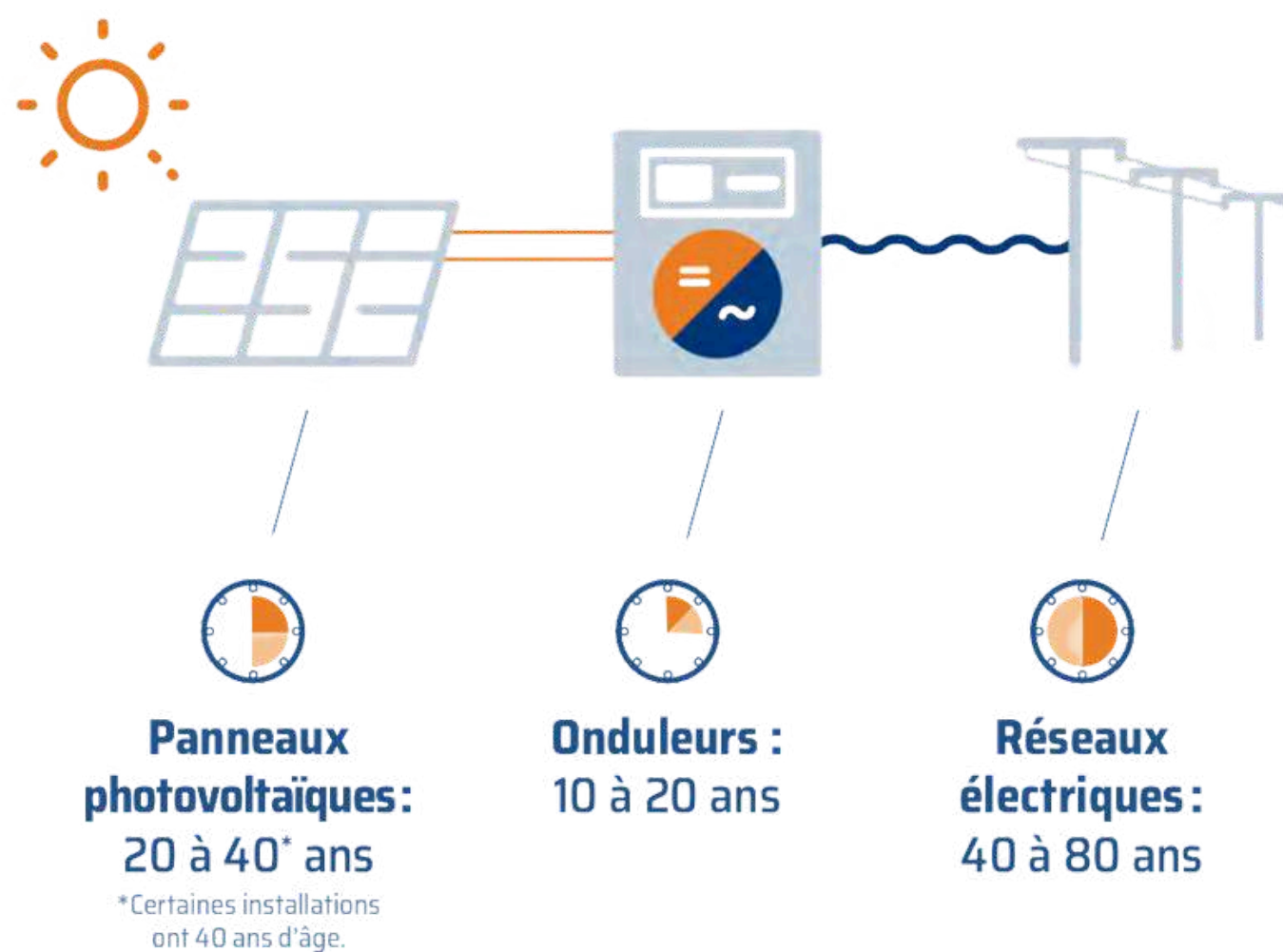


Quelle est la **durée de vie**
d'une installation **photovoltaïque** ?





LE PHOTOVOLTAÏQUE:
DE LA LUMIÈRE DU SOLEIL
À UNE ÉLECTRICITÉ
RENOUVELABLE



La durée de vie d'un panneau photovoltaïque correspond à la **durée pendant laquelle il va remplir sa fonction** : produire de l'énergie électrique à un **niveau satisfaisant**.

Le vieillissement d'un module est **lent et progressif** : la puissance baisse en moyenne de 0,5 %/an ; elle est en général garantie à 90 % au bout de 10 ans et 80 % au bout de 25 ans.

Il est communément admis que les modules photovoltaïques sont performants pendant 20 à 30 ans. Le remplacement de l'onduleur est à prévoir entre la 10^e et la 20^e année.

LE PHOTOVOLTAÏQUE : DE LA LUMIÈRE DU SOLEIL À UNE ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE



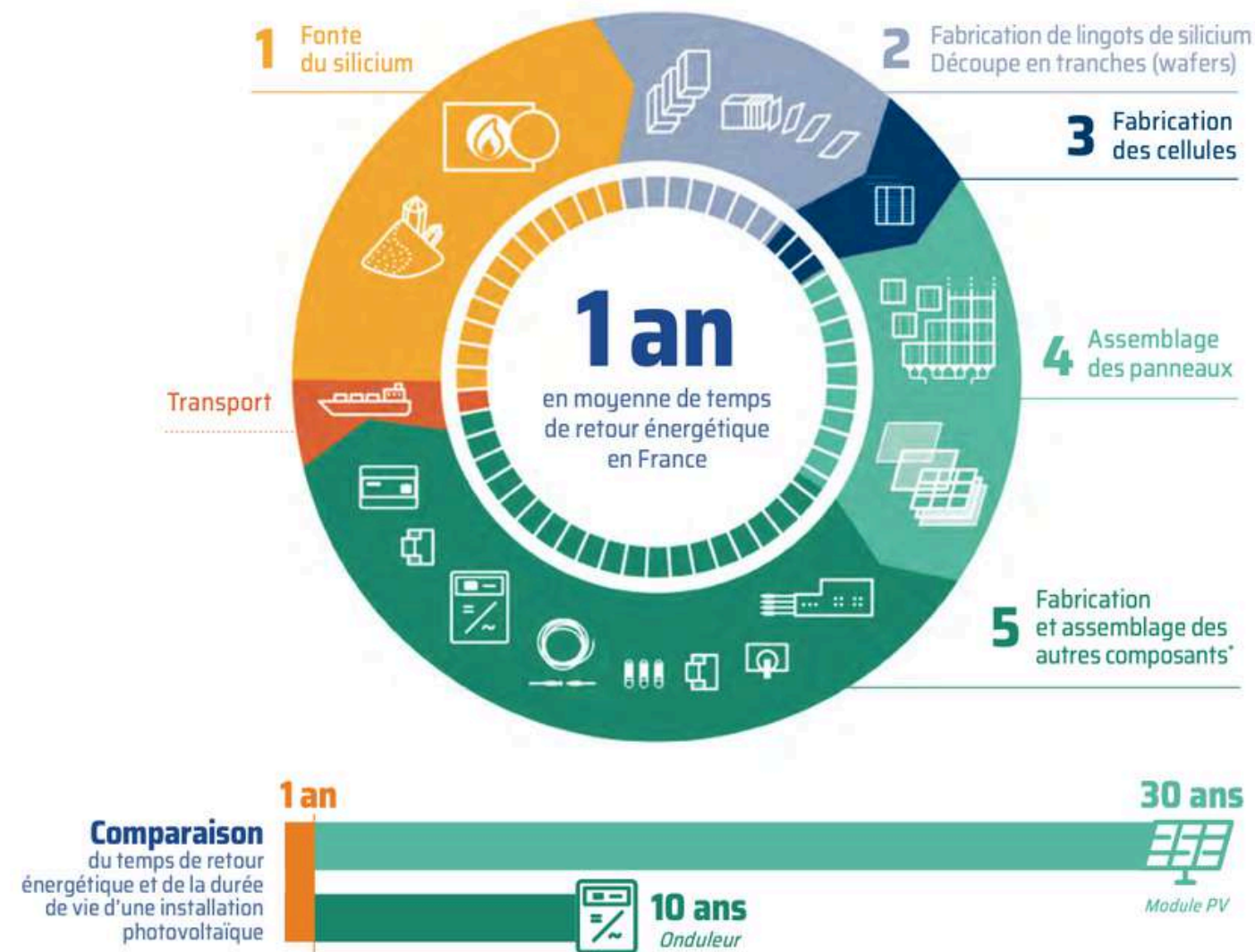
Combien de temps faut-il pour qu'un panneau photovoltaïque ait produit la quantité d'énergie qui a été **nécessaire à sa fabrication ?**



INFO OU INTOX ? www.photovoltaique.info



LE PHOTOVOLTAÏQUE :
DE LA LUMIÈRE DU SOLEIL
À UNE ÉLECTRICITÉ
RENOUVELABLE



Le temps de retour énergétique correspond à la **durée** nécessaire pour que l'installation photovoltaïque ait **produit plus d'énergie** qu'il n'en a fallu pour **sa fabrication**.

Dans la fabrication des panneaux photovoltaïques, la phase la plus consommatrice d'énergie est celle liée à la fonte du silicium qui nécessite des températures très élevées.

Le temps de retour énergétique des systèmes photovoltaïques est en moyenne de 1 an en France !

*Autres composants de l'installation: onduleurs, câbles, supports, dispositifs de protection et de communication...

Source : D'après les données de «Photovoltaics Report, Fraunhofer Institute, juillet 2021»

LE PHOTOVOLTAÏQUE : UN BILAN ENVIRONNEMENTAL POSITIF, TOUJOURS EN AMÉLIORATION



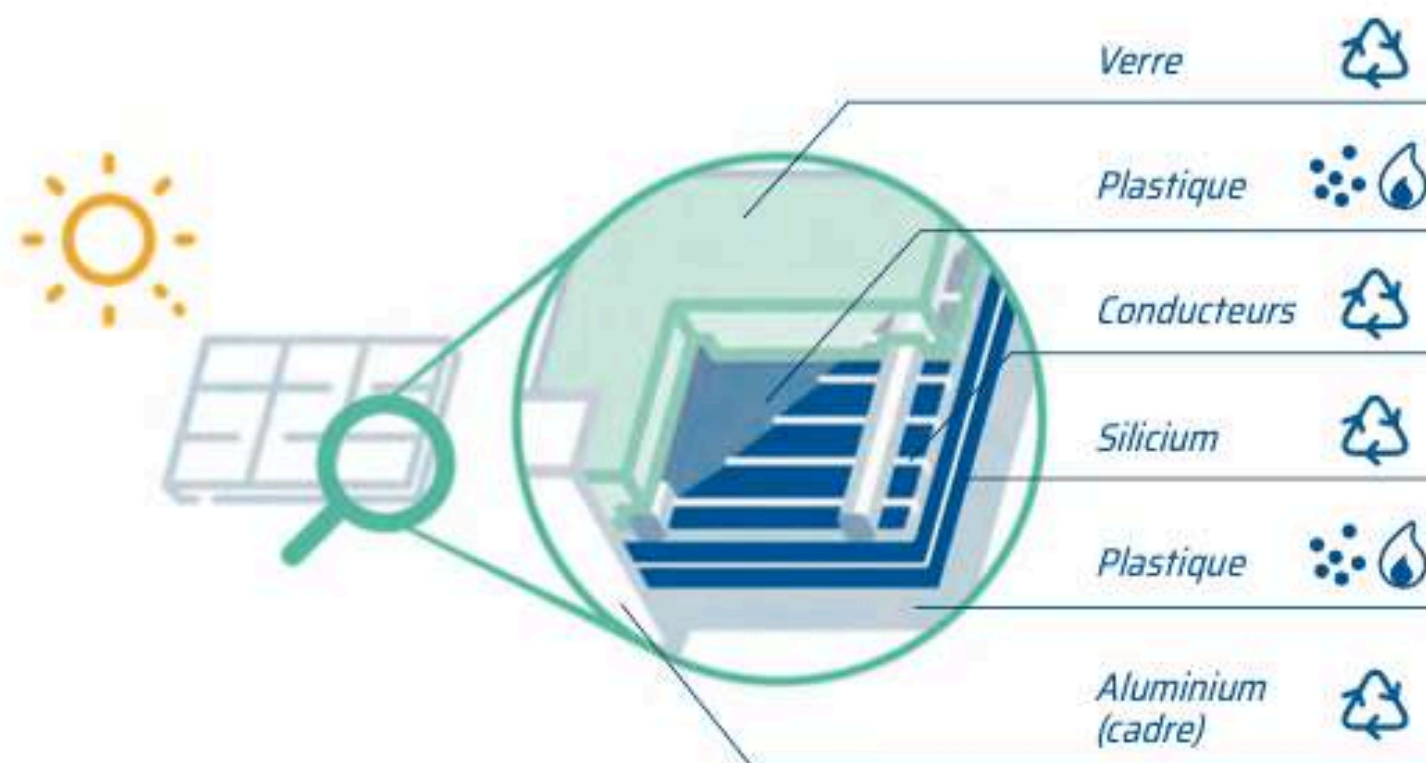
Les panneaux photovoltaïques
sont-ils **recyclables à plus
ou moins de 90 % ?**



INFO OU INTOX ? www.photovoltaique.info



LE PHOTOVOLTAÏQUE :
UN BILAN
ENVIRONNEMENTAL
POSITIF, TOUJOURS
EN AMÉLIORATION



Le taux de recyclage d'un panneau photovoltaïque est **supérieur à 90 %**.

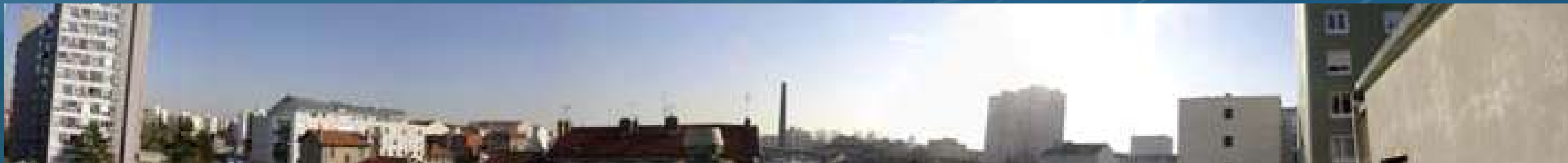
- › Le **verre** est recyclable à **100 %**.
- › Le cadre en **aluminium** est recyclable à **100 %**.
- › Les **plastiques** permettant d'assembler les éléments peuvent être **transformés en granulés ou en combustibles (valorisation matière ou énergie)**.
- › Le **silicium**, principal composant de la cellule photovoltaïque, peut être **recyclé**.
- › Les conducteurs en **aluminium, argent ou cuivre** peuvent être **recyclés**.



DIMENSIONNEMENT D'UNE INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE

DIMENSIONNEMENT D'UNE INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE

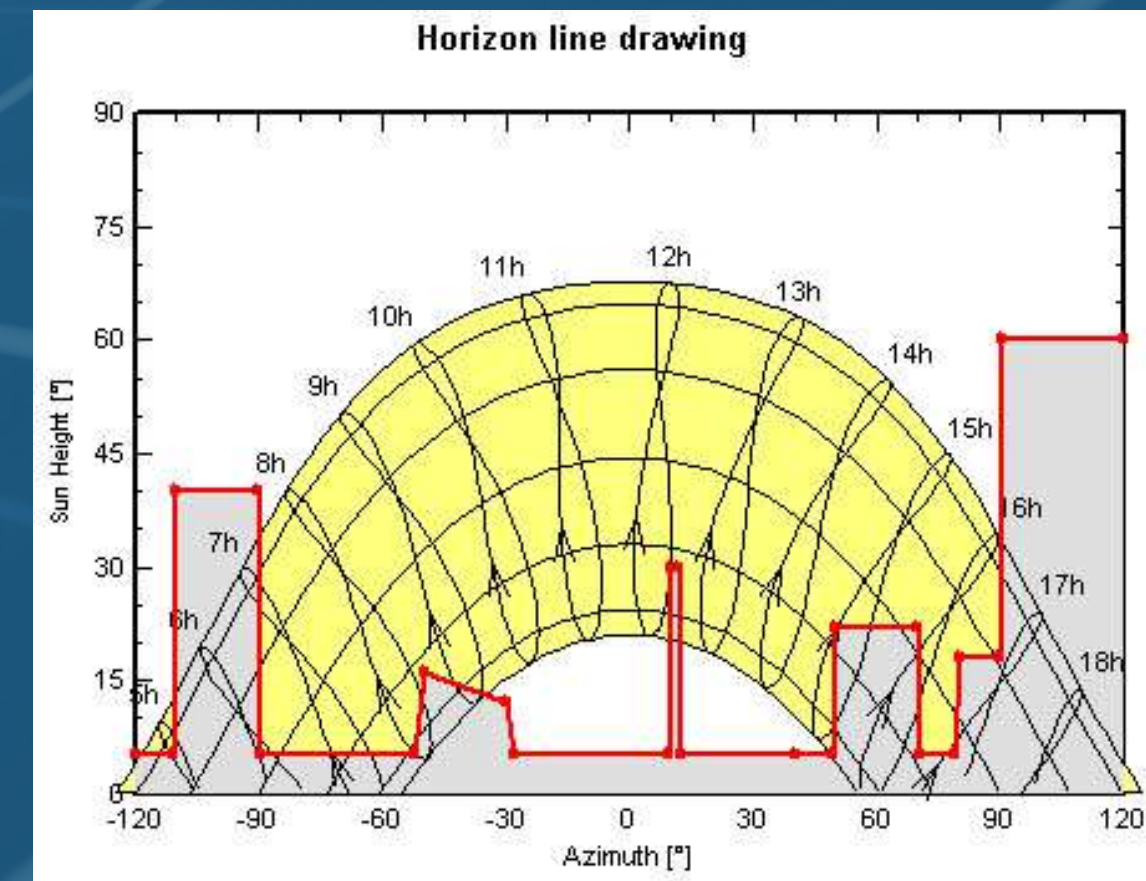
Analyse des surfaces utiles : du m² au kWh



SOURCE HESPUL

Surface disponible en toiture

Ombrages lointains : montagnes, végétation, immeubles...



DIMENSIONNEMENT D'UNE INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE

Analyse des surfaces utiles : du m² au kWh

LES PANNEAUX INSTALLÉS
PRODUISENT AU MAXIMUM



LA SURFACE EST COUVERTE
AU MAXIMUM



SOURCE HESPUL

Source : https://www.photovoltaique.info/fr/realiser-une-installation/analyse-de-la-faisabilite-technique/potentiel-solaire-dun-toit-ou-dun-terrain/#estimer_la_puissance_photovoltaique

DIMENSIONNEMENT D'UNE INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE

Analyse des surfaces utiles : du m² au kWh

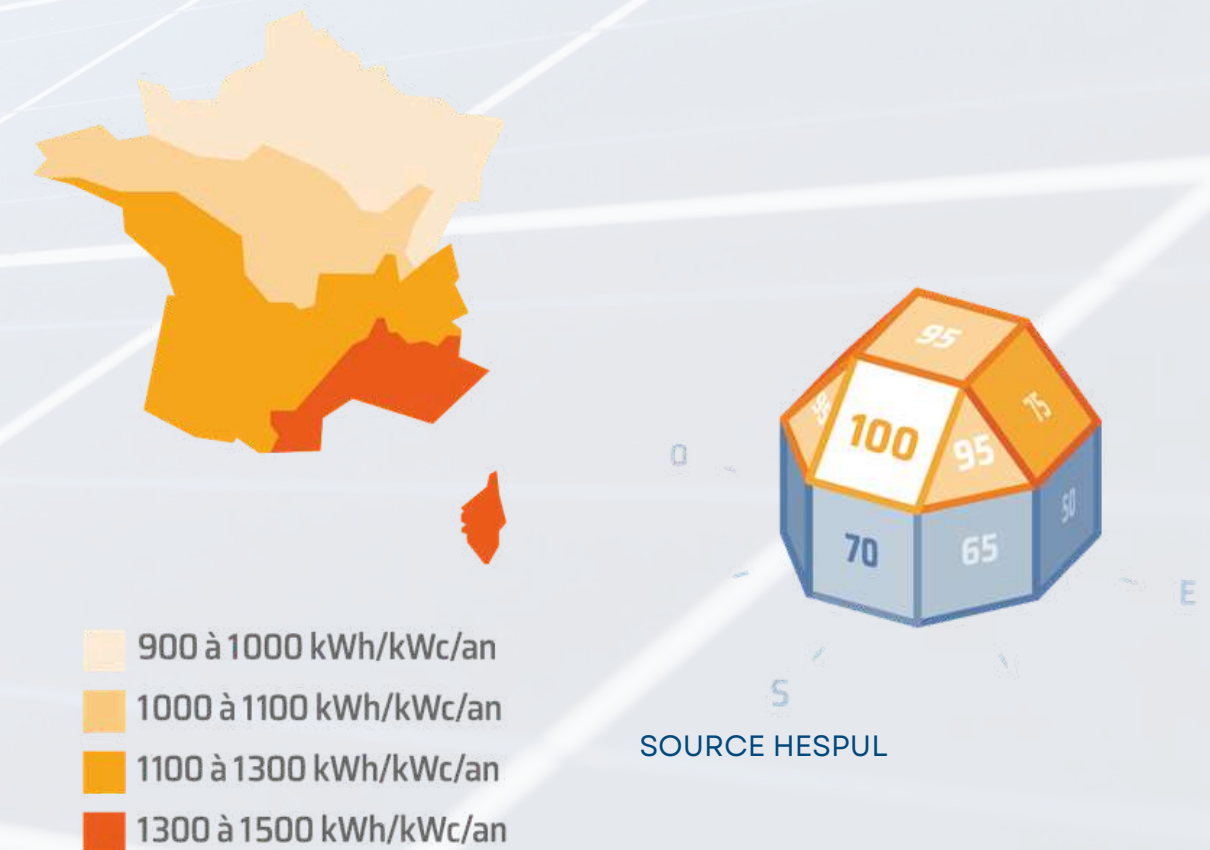
PRODUCTION ANNUELLE

- Puissance => 1 kWc \approx 5m²
- Localisation géographique
- Orientation, inclinaison
- Ombrages éventuels

OUTILS DE SIMULATION

- PVGIS
- Cadastre solaire local
- ...

Productible à Lyon : Entre 1100 e 1200 kWh/kWc/an



DIMENSIONNEMENT D'UNE INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE

Analyse des surfaces utiles : du m² au kWh

QUELQUES ORDRES DE GRANDEUR

Pour une installation proche de Lyon (plein sud, inclinaison 30°)

Une surface disponible de **30m²**

Environ **15 panneaux**

Représente une puissance de **6 kWc**

Et une énergie d'environ **6600 kWh par an**

DIMENSIONNEMENT D'UNE INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE

Points de vigilance

CONTRAINTES ARCHITECTURALES

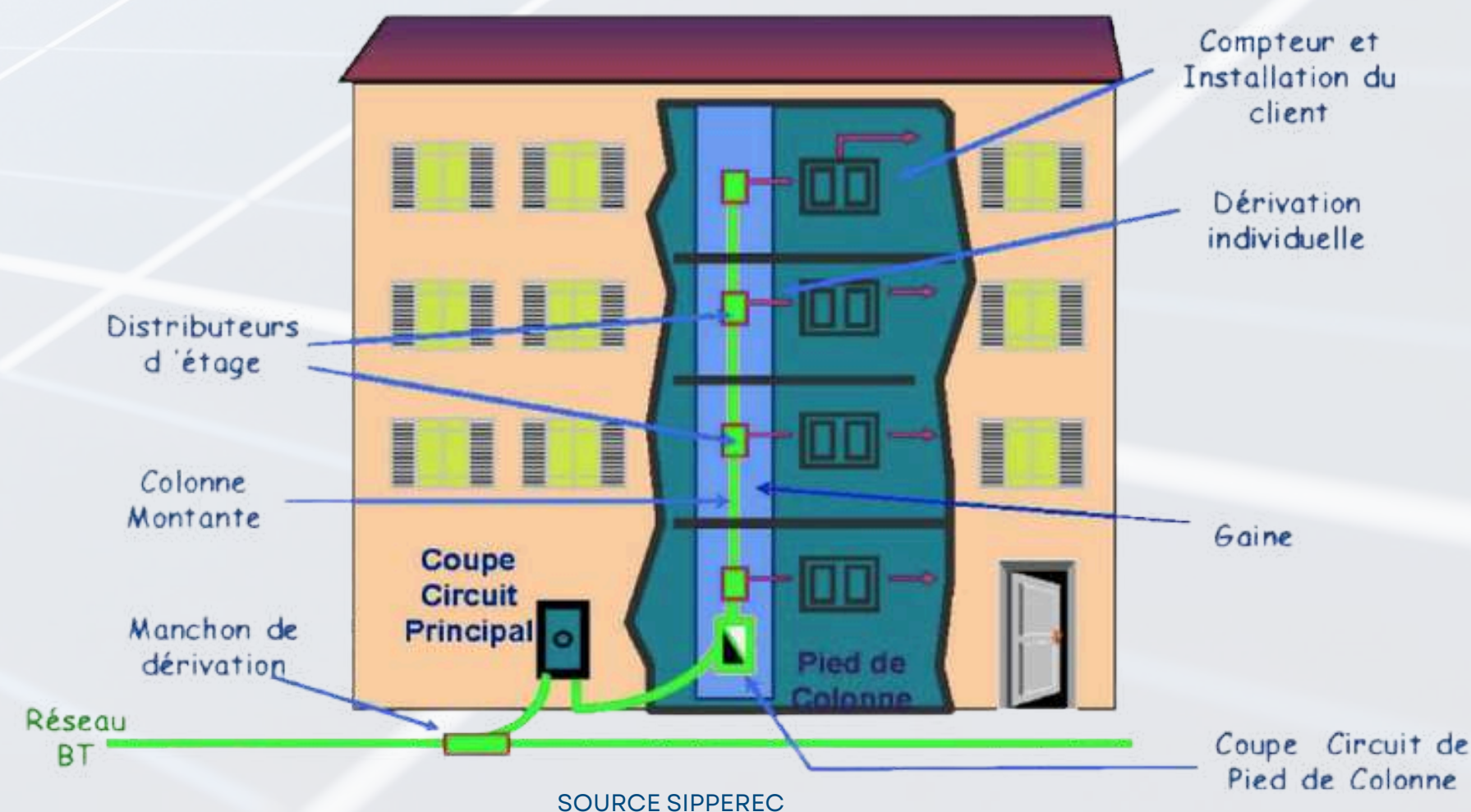
- Réglementation PLU, cas spécifiques de zones classées ou secteur protégé...

STRUCTURE TOITURE

- Résistance mécanique de la charpente, compatibilité avec le complexe d'étanchéité/l'isolation en toiture-terrasse...

RACCORDEMENT AU RÉSEAU

- Dimensionnement de la colonne montante, emplacement disponible dans la gaine technique...





MODÈLES ÉCONOMIQUES

DIFFERENTS MODELES SONT POSSIBLES



Vente totale de la production

Revenus fixes



Vente du surplus (autoconsommation individuelle sur les communs uniquement)

Revenus dépendant de la consommation



Autoconsommation collective avec autoconsommation individuelle sur les communs

Revenus dépendant de la consommation

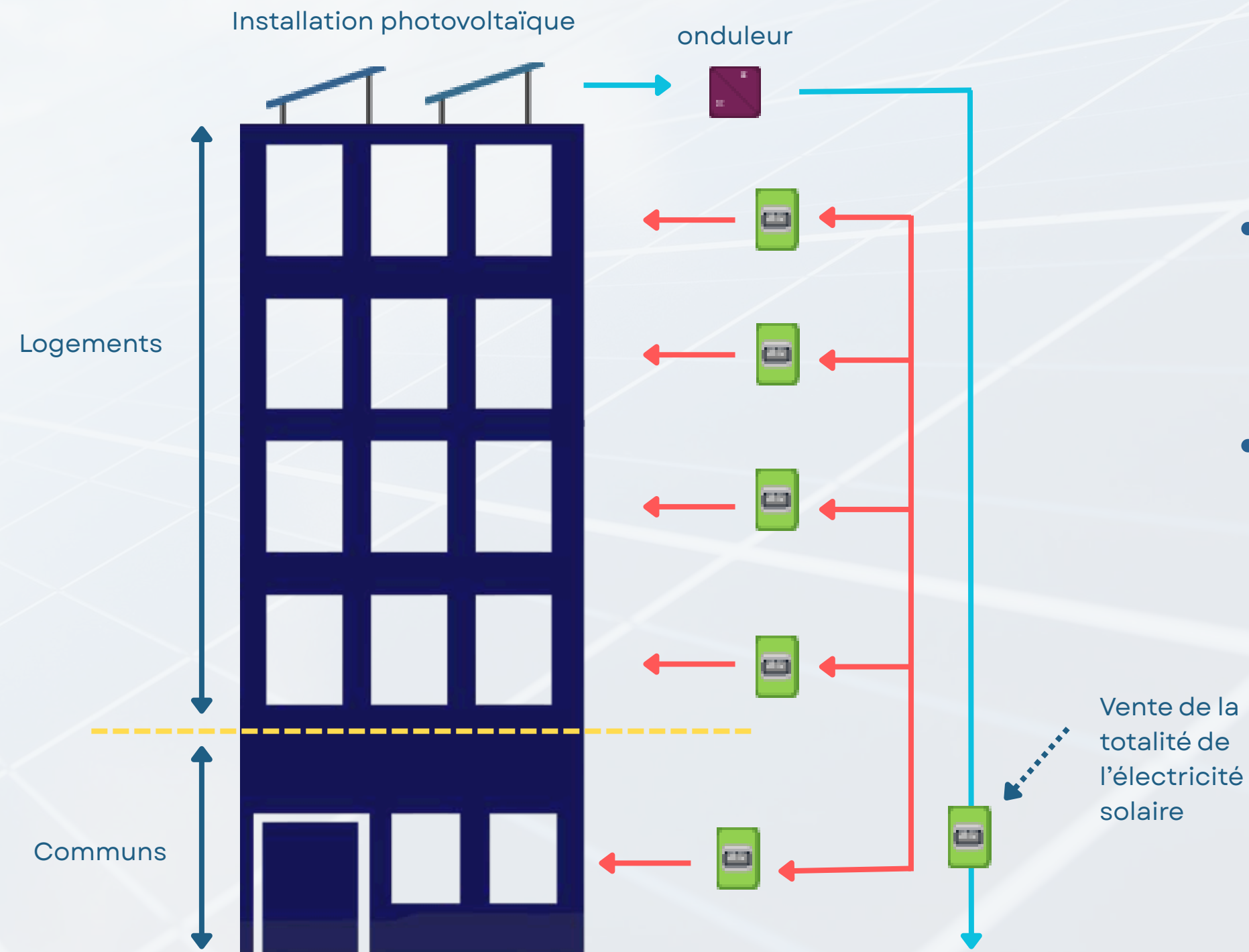


Tiers- investissement

Revenus fixes

MODÈLES ÉCONOMIQUES

Vente totale



- Contrat d'achat de 20 ans dans le cadre de l'obligation d'achat
- Les bénéfices sont répartis aux tantièmes **entre tous les copropriétaires.**

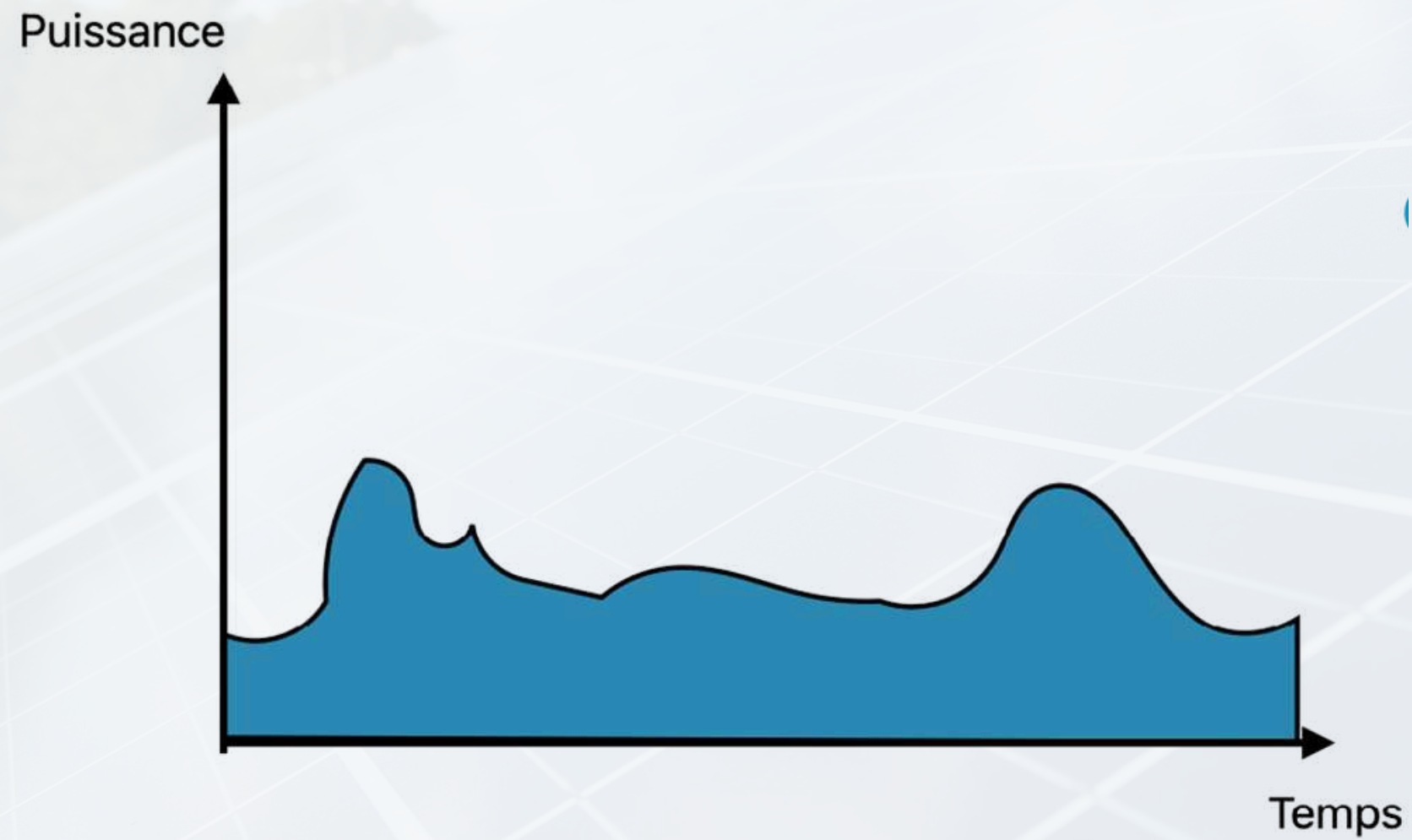
MODÈLES ÉCONOMIQUES

L'autoconsommation

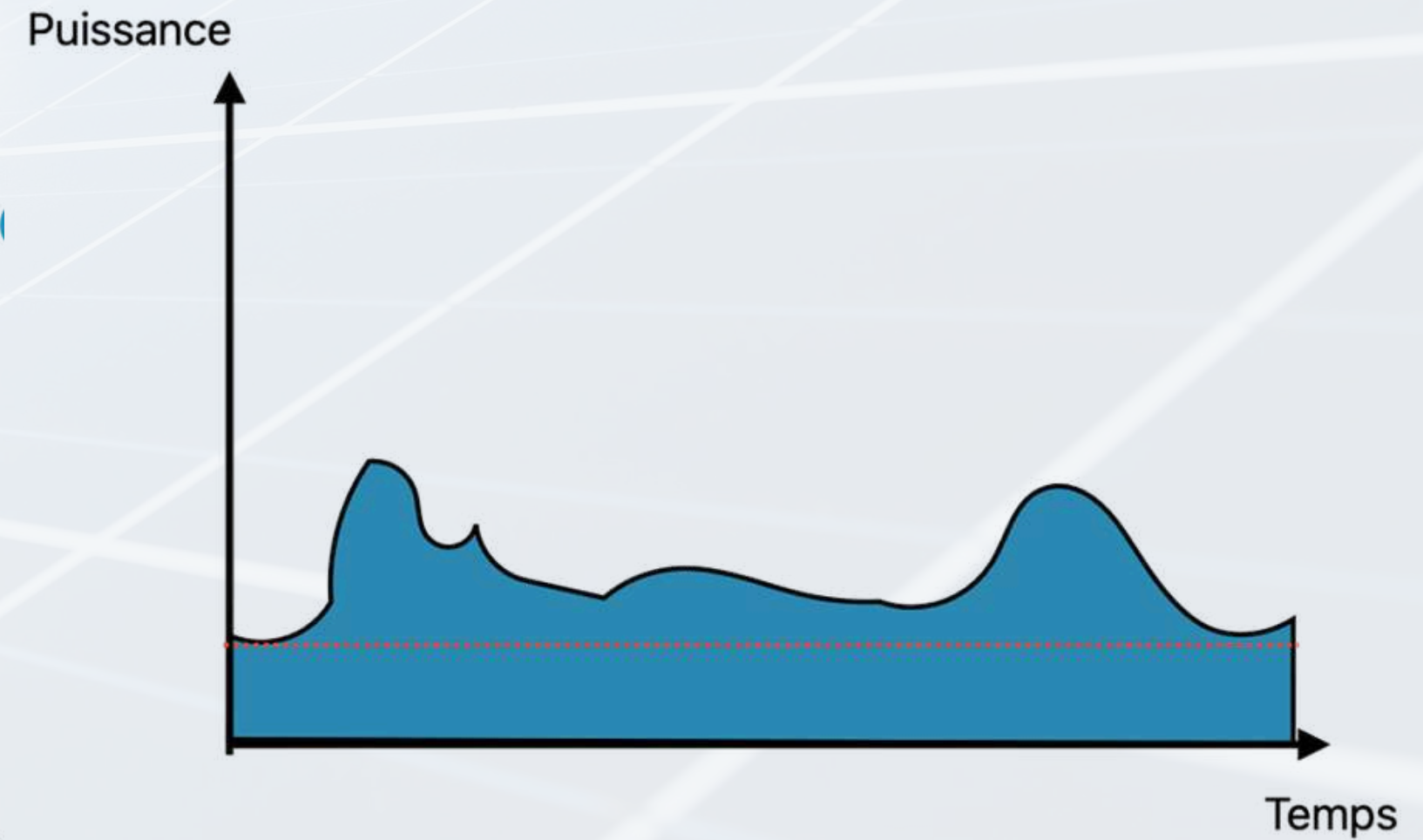




MODÈLES ÉCONOMIQUES

L'autoconsommation



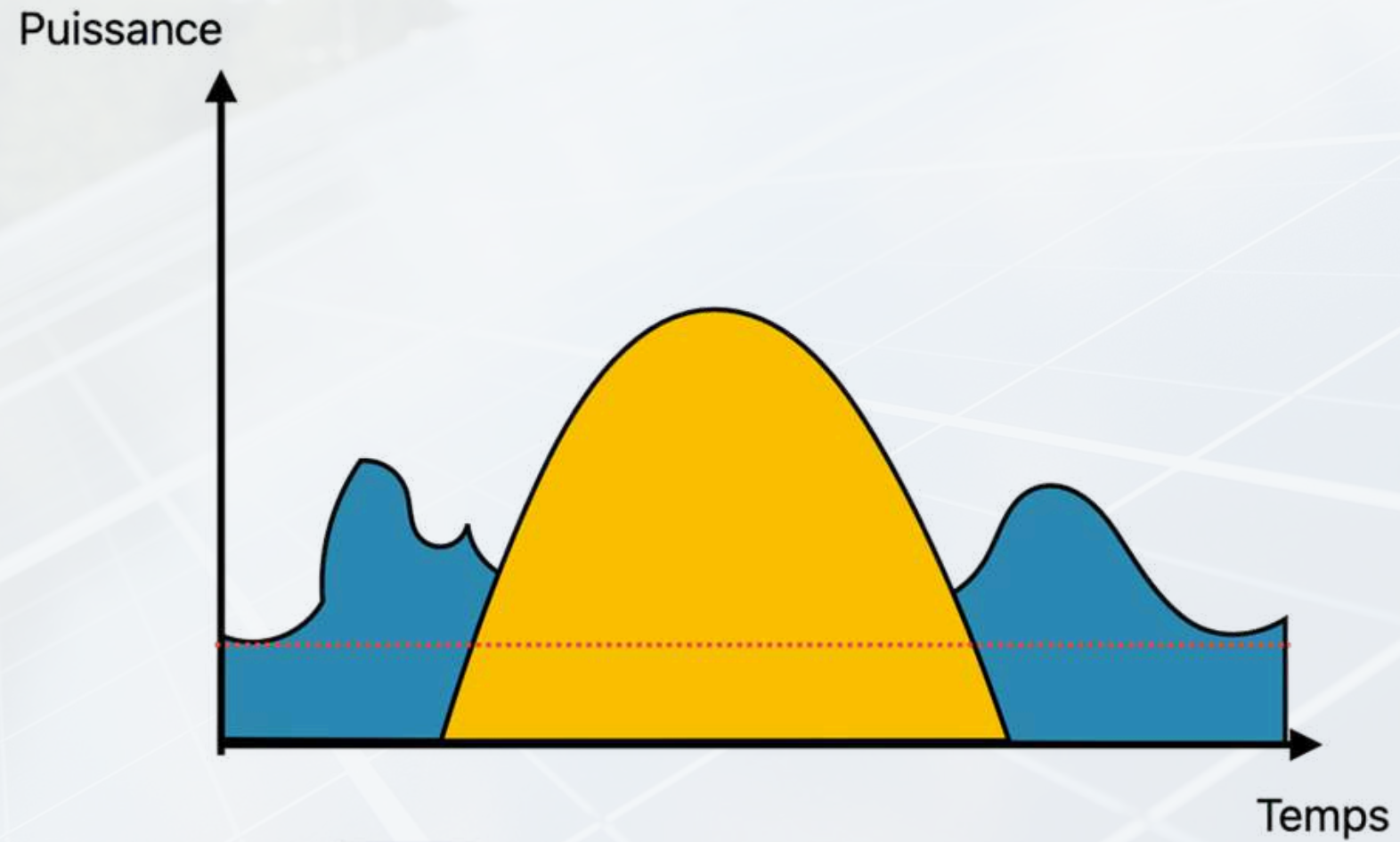
 Courbe de charge consommation






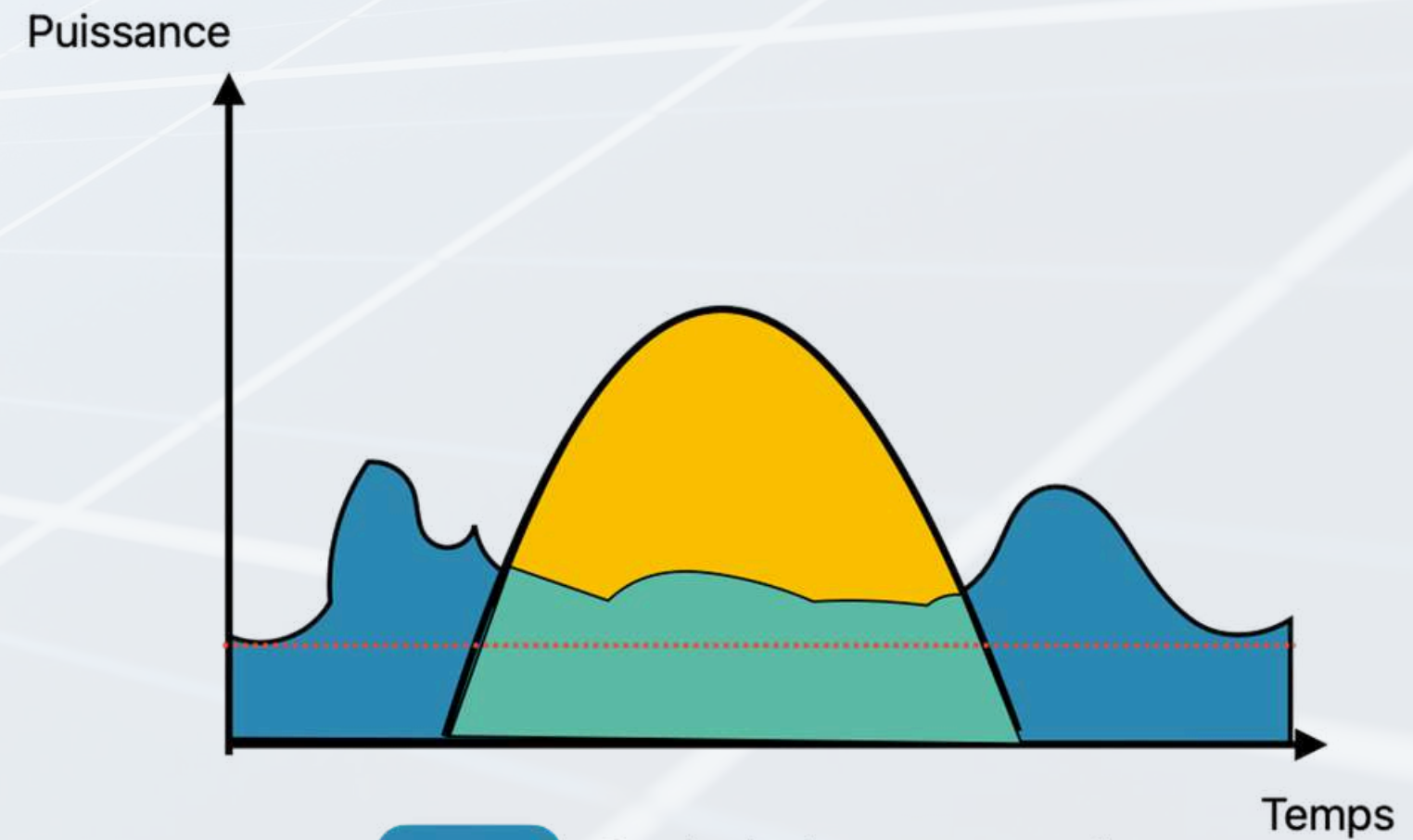
 Courbe de charge consommation
 Talon de consommation

MODÈLES ÉCONOMIQUES

L'autoconsommation



-  Courbe de charge consommation
-  Talon de consommation
-  Production photovoltaïque



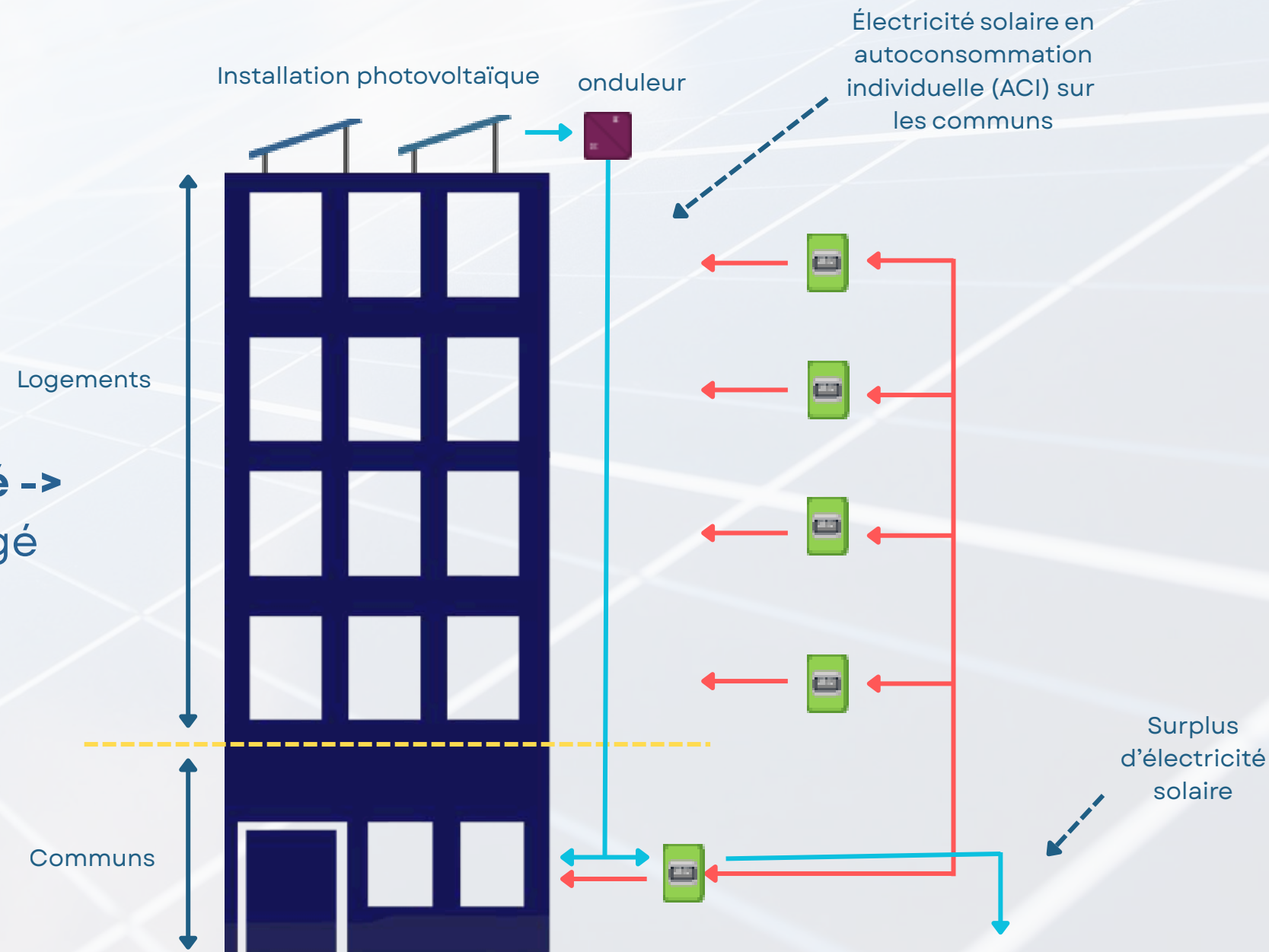
-  Courbe de charge consommation
-  Talon de consommation
-  Production photovoltaïque
-  Production autoconsommée

MODÈLES ÉCONOMIQUES

Vente du surplus

(autoconsommation individuelle sur les communs)

- **Autoconsommation** -> Réduction des charges collectives
- **Surplus non consommé** -> Vendu à l'acheteur obligé

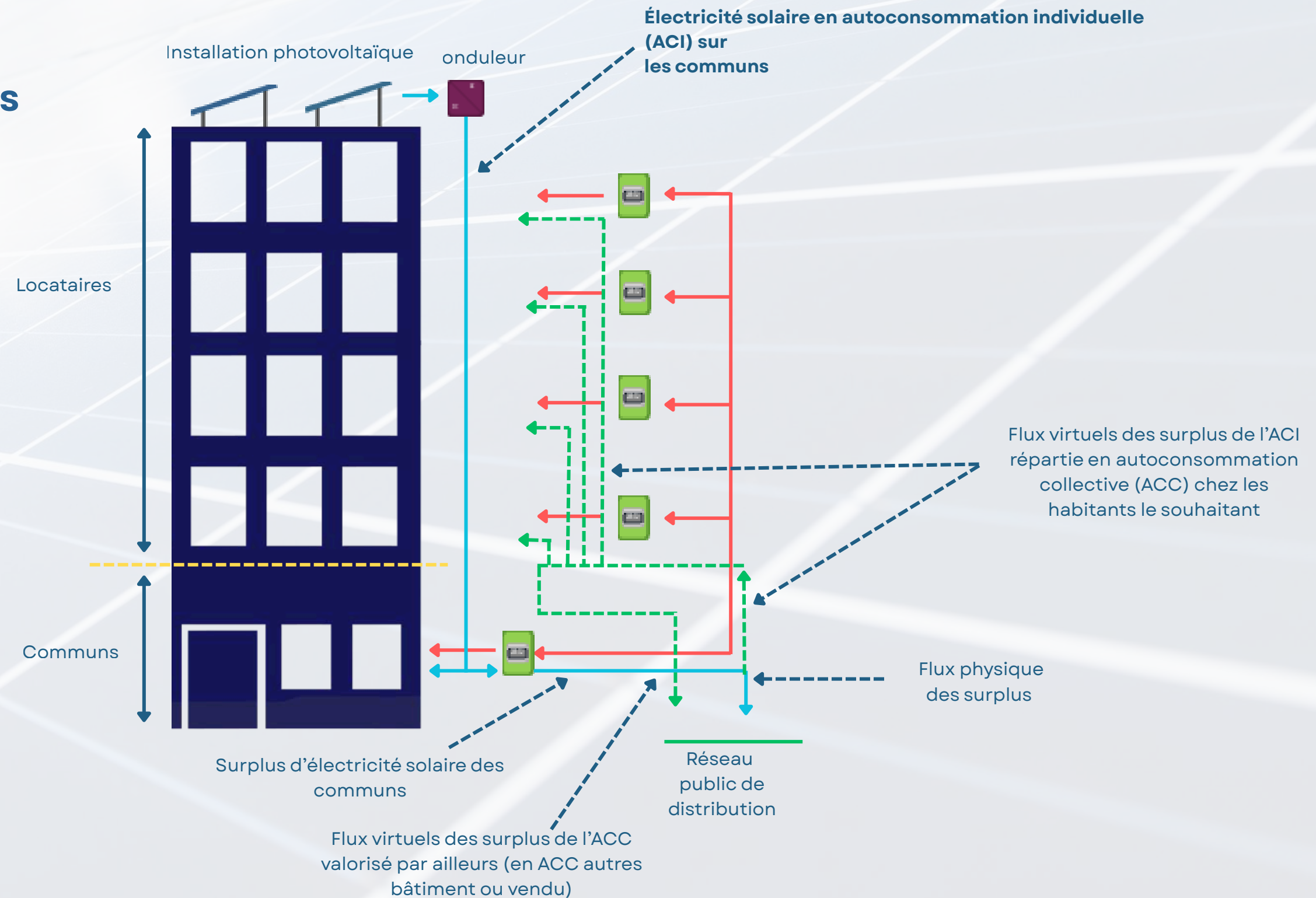


LES COMMUNS PEUVENT AVOIR DES COMPTEURS DISTINCTS :

- Il faut diviser l'installation photovoltaïque
- Cibler le poste le plus consommateur en période de production solaire.

MODÈLES ÉCONOMIQUES

Autoconsommation collective (autoconsommation individuelle sur les communs)



MODÈLES ÉCONOMIQUES

Autoconsommation collective

(autoconsommation individuelle sur les communs)

Électricité autoconsommée au niveau des communs :

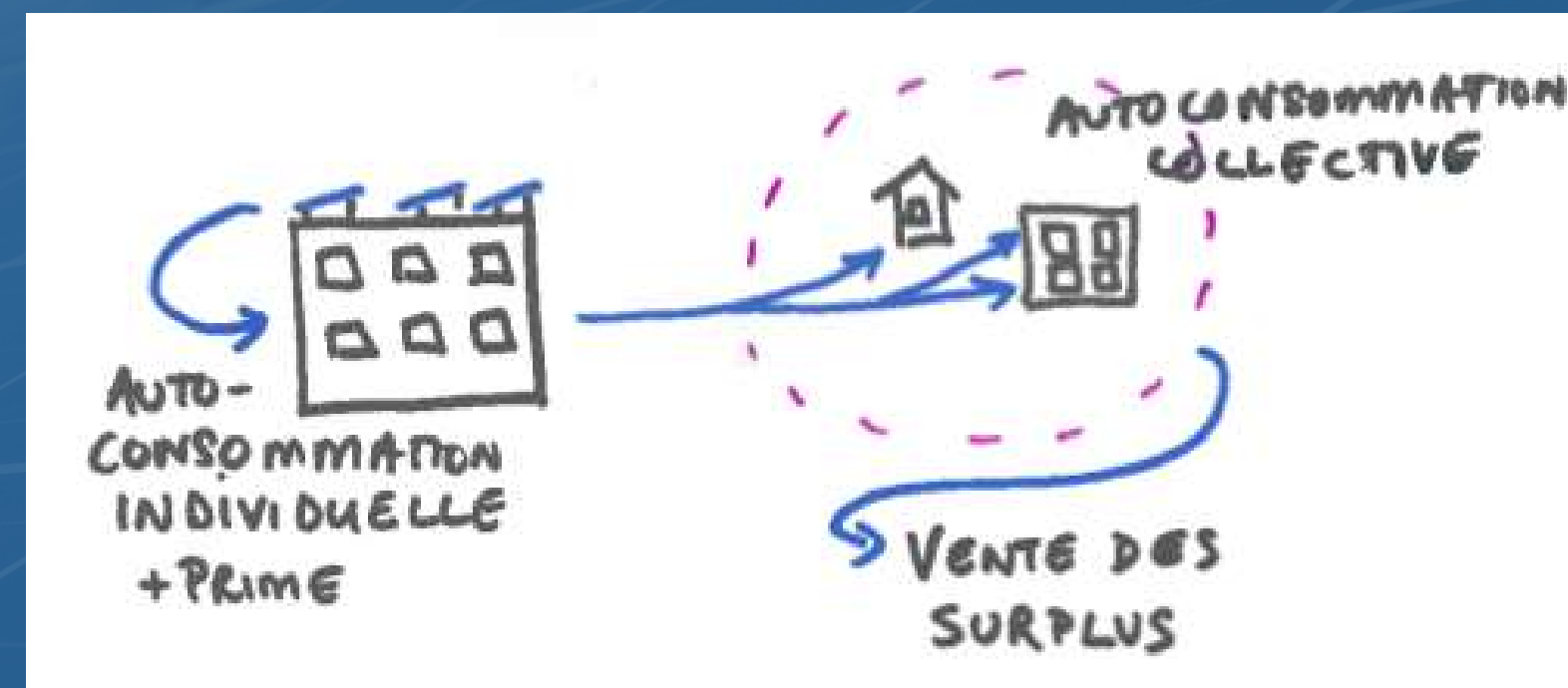
induit une baisse des charges collectives.

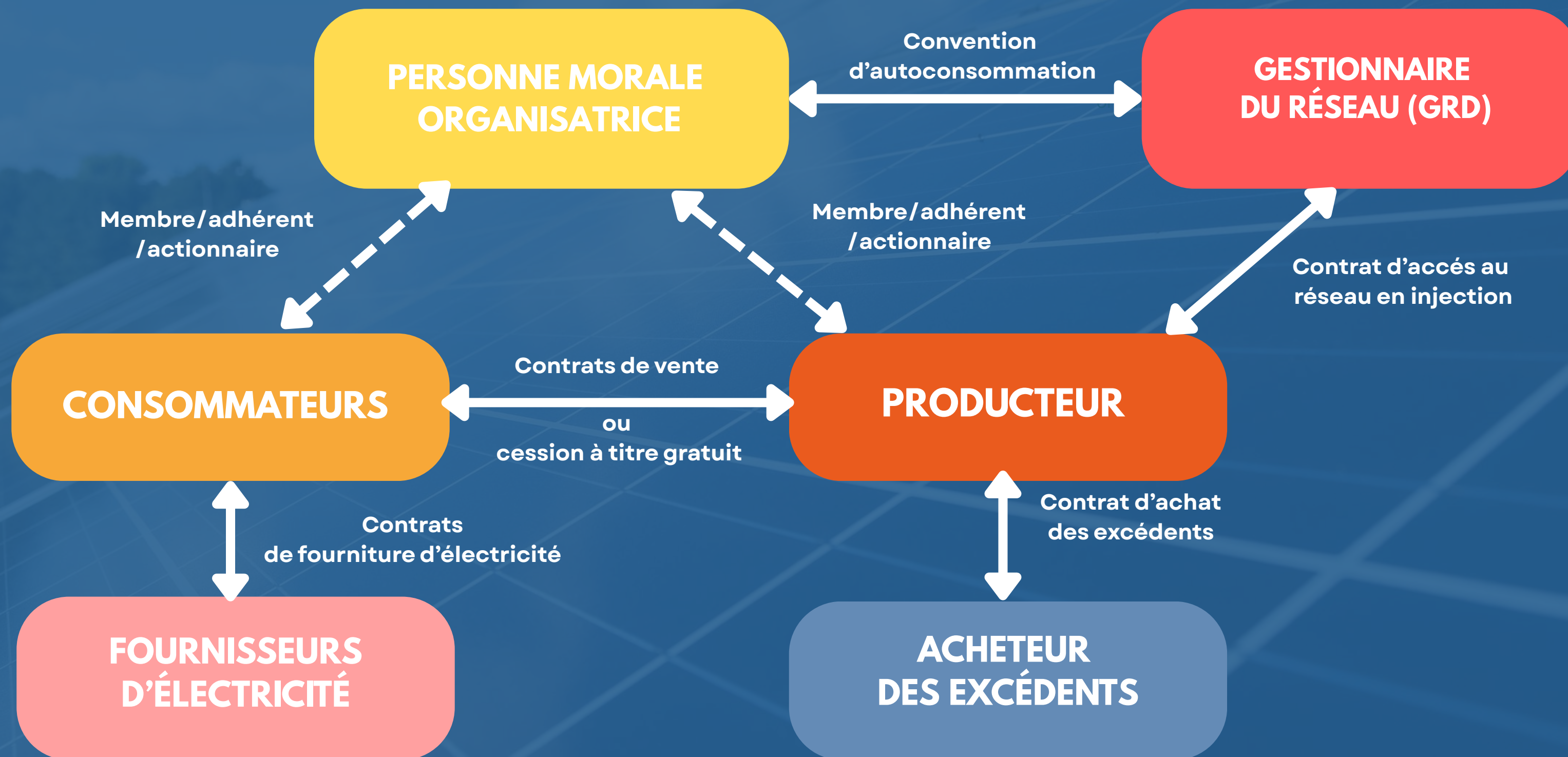
Surplus d'électricité :

non consommé est vendu à un tarif défini par les copropriétaires aux consommateurs volontaires.

Part de production non affectée aux consommateurs participant de l'opération :

Vendue à l'acheteur obligé, les bénéfices sont réparties aux tantièmes entre tous les copropriétaires.



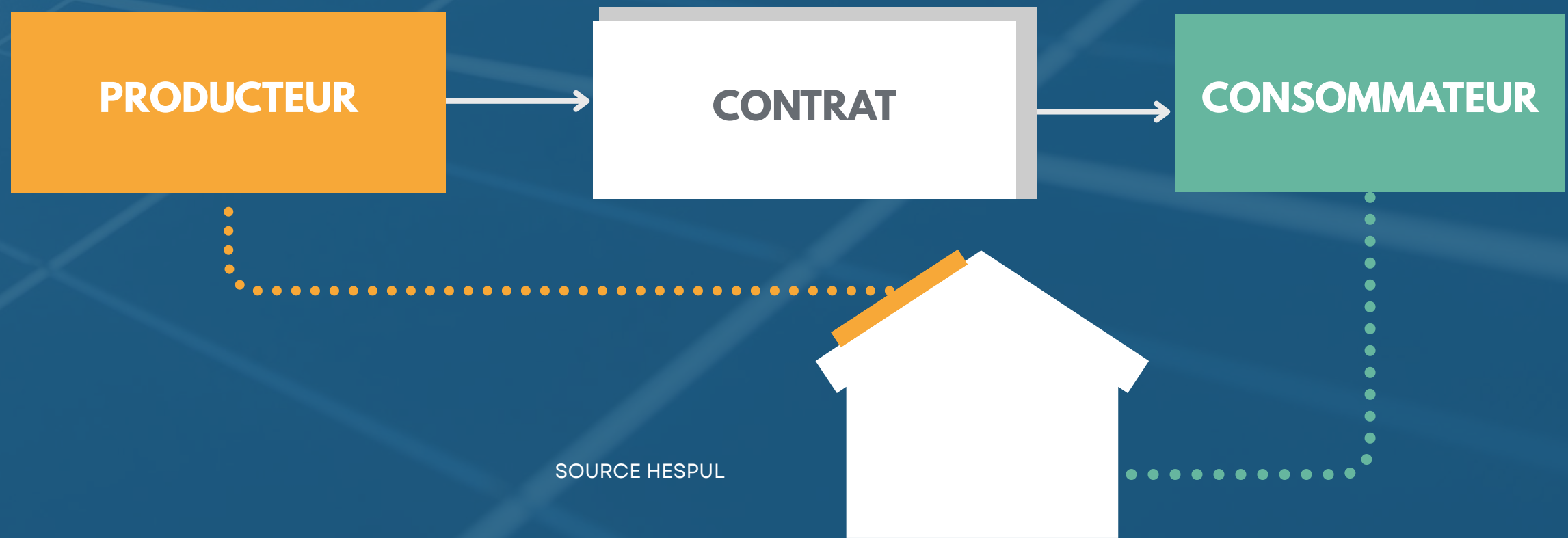


MODÈLES ÉCONOMIQUES

TIERS INVESTISSEMENT

- Par une société privée
- Par une coopérative citoyenne

RELATIONS CONTRACTUELLES AVEC UN TIERS INVESTISSEUR



MODÈLES ÉCONOMIQUES

Prix moyen constaté en 2023 d'une installation en surimposition en toitures (pose et démarches comprises et hors prime)

EN TOITURE

< 3 kWc	2,5 à 3,0 € TTC/Wc - (2,1 à 2,5 € HT/Wc)
3 à 9 kWc	2,0 à 2,5 € TTC/Wc - (1,7 à 2,1 € HT/Wc)
9 à 36 kWc	1,2 à 1,7 € HT/Wc
36 à 100 kWc	1,0 à 1,2 € HT/Wc
100 à 500 kWc	0,8 à 1,0 € HT/Wc
> 500 kWc	< 0,8 € HT/Wc

Sans prise en compte d'éventuels surcoûts:
intégration architecturale, renforcement structure, raccordement au réseau...

MODÈLES ÉCONOMIQUES

Vente totale : exemple d'un projet

Intégration en toiture (pour raisons architecturales et urbanistiques)

Nombre de logements

45

Surface installée

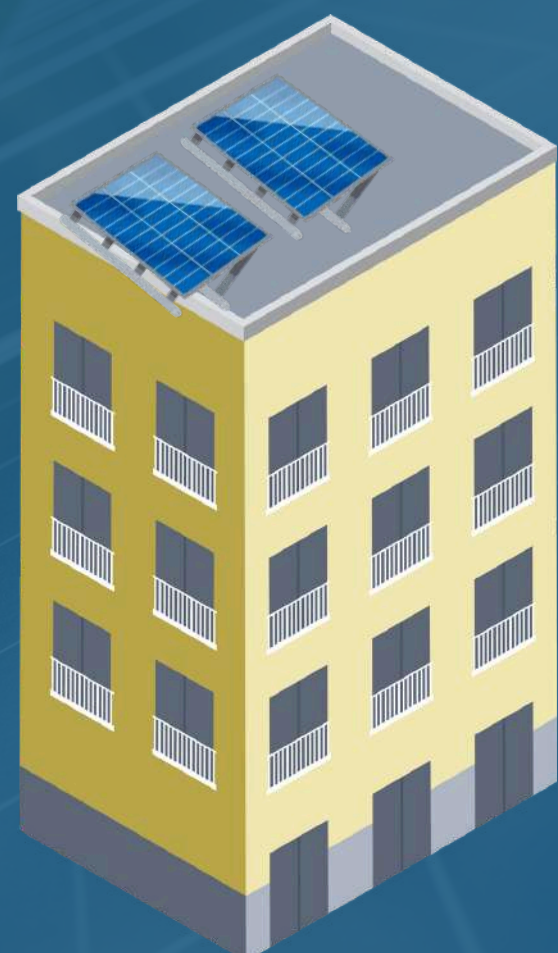
164m²

(soit 90 panneaux installés de 400Wc chacun)

Orientation et inclinaison

Est et Ouest, intégration toiture

(environ 30°)



Puissance installée
90 panneaux * 400 Wc =

36kWc

Coût de l'installation
36 000 * 1,2 €/Wc/HT * 1,2(TVA) =

56 810 €TTC

Productible annuel
36 kWc * 990 kWh/kWc/an = 35 600 kWh =

35,6MWh

Vente totale annuelle
35 600 * 0,1295 €/kWh =

4 610€

Coût maintenance annuelle

300€

MODÈLES ÉCONOMIQUES

✓ TARIFS D'ACHAT
et autoconsommation

✓ PRÉPARER
un projet

QUELLES DÉMARCHES RÉALISER ?

- › Connaître les coûts et évaluer la rentabilité
- › Choisir ses partenaires
- › Choisir son installateur
- › Comprendre les démarches administratives
- › S'assurer

ÉVALUER MON DEVIS



The screenshot shows a web form titled "ÉVALUER MON DEVIS PHOTOVOLTAÏQUE INFO". It is divided into two main sections: "POSITION GÉOGRAPHIQUE" and "CARACTÉRISTIQUES DE L'INSTALLATION".

POSITION GÉOGRAPHIQUE
La quantité d'énergie qu'une installation pourra produire dépend principalement de la position géographique de l'installation et de son orientation (inclinaison et orientation par rapport au sud).
Sélection des données : 7500

COORDONNÉES GPS
Votre adresse : 15 Place Jean Ferry 69002 Lyon

CARACTÉRISTIQUES DE L'INSTALLATION
Inclinaison : 30°
Orientation : 0°



PROCESSUS ET DÉMARCHES

INTÉGRATION DU PHOTOVOLTAÏQUE DANS LE CAHIER DES CHARGES D'UNE ÉTUDE



Connaitre ses consommations :
Permet de demander une étude
d'autoconsommation



**Demander l'étude de plusieurs
implantations :**
Est/Ouest et Sud



**Études des différentes possibilités de
valorisation**
ACC, Obligation d'achat ,etc.

ASSURANCE



Il est important de contacter l'assureur de la copropriété en amont du projet

- Il peut parfois exiger des applications techniques
- Le surcoût d'assurances n'est pas obligatoire

PROCESSUS ET DÉMARCHES : DÉROULÉ DU PROJET



PROCESSUS ET DÉMARCHES : DÉROULÉ DU PROJET



- Un projet photovoltaïque en copropriété (pour tout modèle économique) **nécessite un vote de la copropriété en Assemblée Générale** (article 24 de la loi n°65-557 du 10 juillet 1965 : majorité des personnes présentes et représentés).



- En général, l'ensemble des travaux sont à la charge des copropriétaires qui portent l'entière responsabilité de l'installation (entretien, dépannage, assurance...)

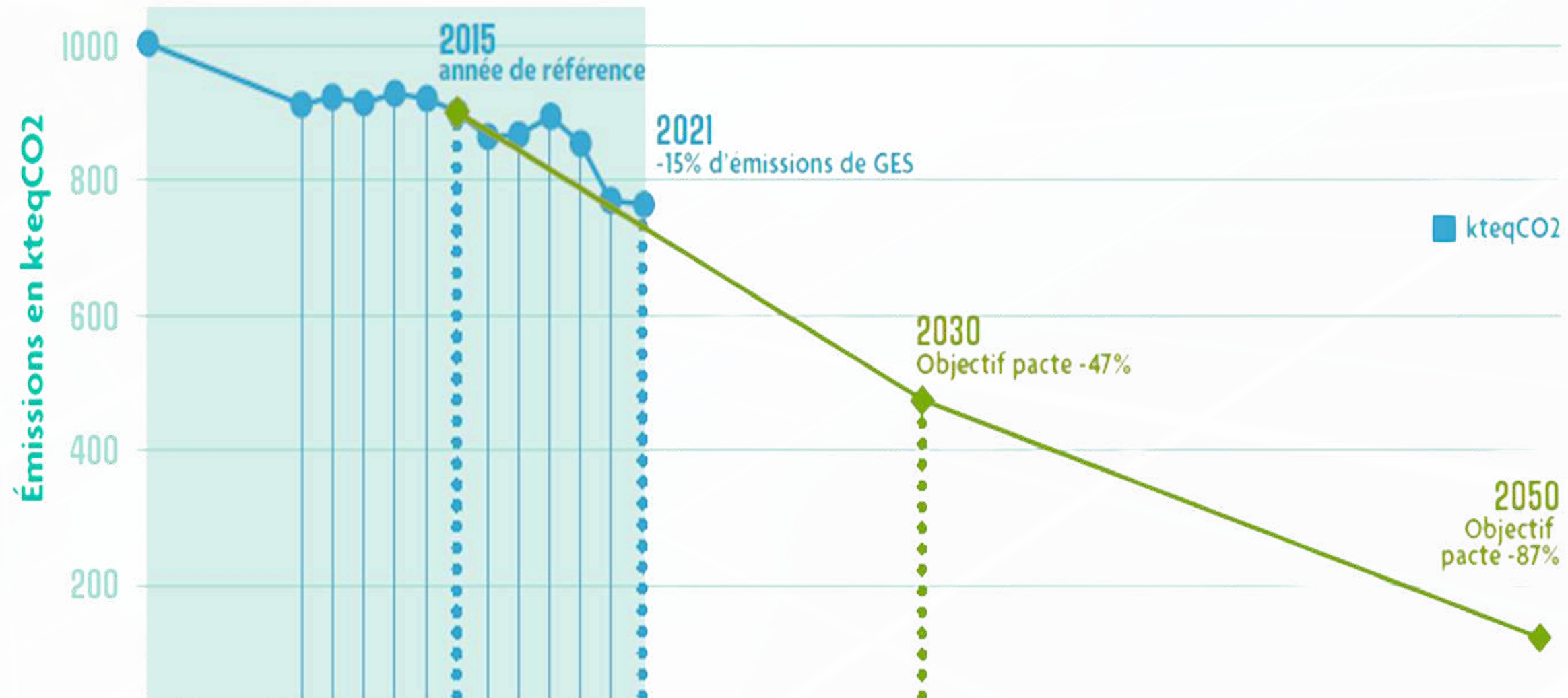
[https://www.photovoltaique.info/fr/preparer-un-projet/qui-suis-je/copropriete/
#soumettre_au_vote_en_assemblee_generale](https://www.photovoltaique.info/fr/preparer-un-projet/qui-suis-je/copropriete/#soumettre_au_vote_en_assemblee_generale)



DISPOSITIF POUR LA SOLARISATION DES COPROPRIÉTÉS DU GRAND ANNECY

Julie Theillay, Chargée de mission Énergies du Grand Anancy

OBJECTIF : NEUTRALITÉ CARBONE EN 2050

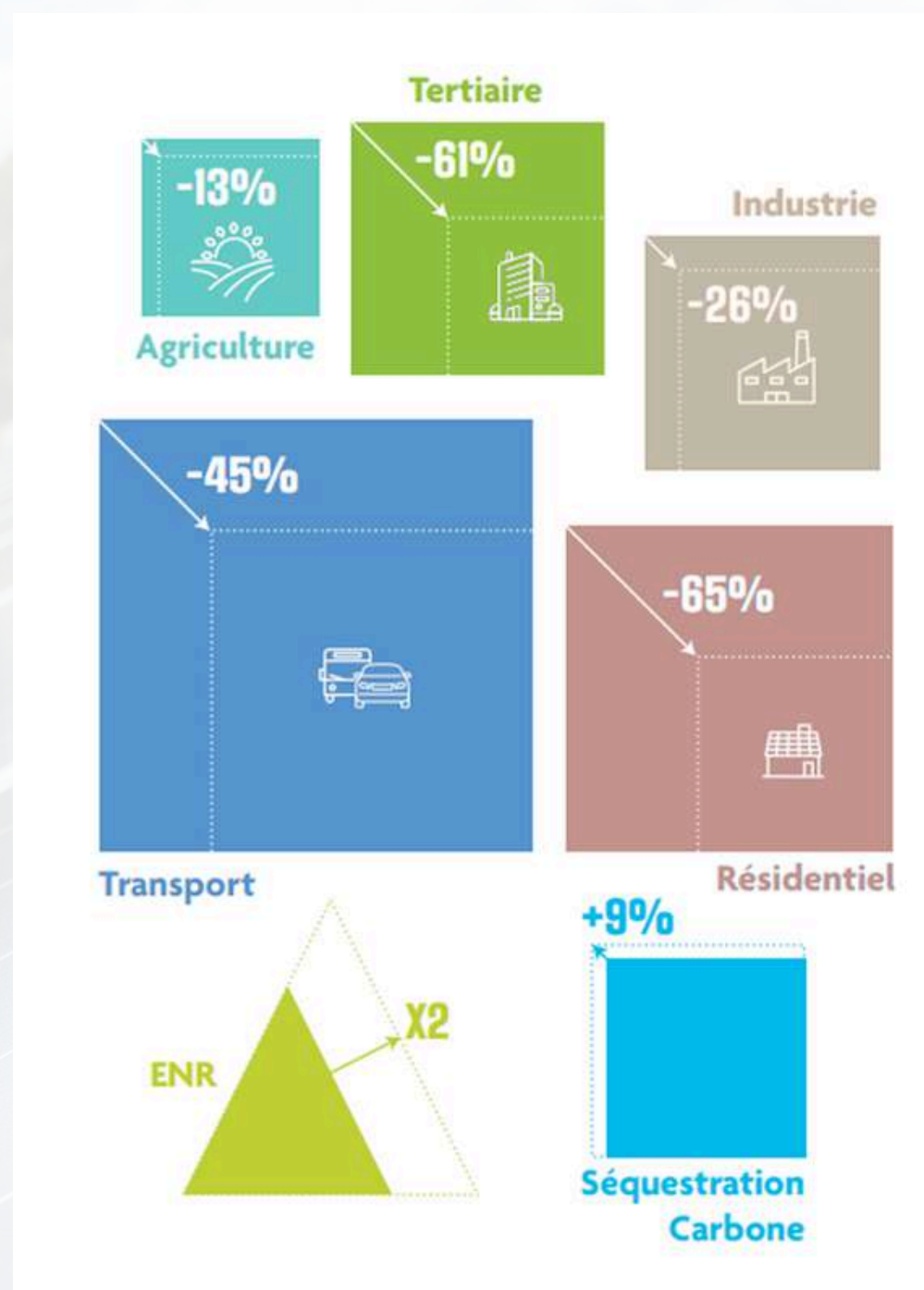


Source : Observatoire Régional Climat Air Energie (ORCAE)

-15%

d'émissions brutes sur le territoire
en 2021 par rapport à 2015

OBJECTIF : NEUTRALITÉ CARBONE EN 2050



DES OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES À 2030 :

- **Diviser par deux** les émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2015
- **Doubler** la production d'énergies renouvelables
- **Diminuer de 37 %** la consommation d'énergie
- **Augmenter de 9%** la séquestration de carbone dans les sols et les forêts

LES DISPOSITIFS GRAND ANNECY POUR LE SOLAIRE



**RÉNOVATION
ÉNERGÉTIQUE
DES ASSOCIATIONS**



**AIDE AU
DÉSAMIANTAGE**



**TIERS
INVESTISSEUR**



**CHALEUR
RENOUVELABLE**

Aussi pour les copropriétés



ÉVALUER LE POTENTIEL SOLAIRE DE VOTRE TOITURE EN 1 CLIC !

[cadastre solaire](#)



DISPOSITIF D'AIDE PHOTOVOLTAÏQUE EN COPROPRIÉTÉ : MODALITÉS

Éligibilité et bénéficiaires :

- Copropriétés sur le territoire du Grand Anancy
- Projet de centrale photovoltaïque d'une puissance ≥ 30 kWc

LES AVANTAGES

0€

dépensé
par la
copropriété

Valoriser
sa
copropriété

400€/lot
pour projet
transition
écologique

Améliorer son
DPE

CALCUL DE L'AIDE

1. Plafond de l'aide = 50 000 € / bâtiment
 2. Remboursement des dépenses éligibles* à hauteur de **300€/kWc**
- * *Dépenses éligibles : renforcement de la structure, isolation thermique de la toiture, travaux d'étanchéité, travaux de sécurisation de toiture, travaux de colonnes montantes*

MODALITÉS

Solaire du Lac : coopérative citoyenne Annécienne

- Installe ses panneaux photovoltaïques sur la toiture pendant **20 ans** et **bénéficie du fruit de la revente**
- Restitue les panneaux gratuitement à la copropriété à l'issue de cette période ou les désinstalle sans frais



COMMUNICATION



Grand Anancy AGGLOMÉRATION

UN PACTE POUR LE CLIMAT

INSTALLER UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE EN COPROPRIÉTÉ
c'est possible !

Le Syndicat du Lac

J'éco rénove mon logement

4 BONNES RAISONS D'INSTALLER UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE SUR LE TOIT DE VOTRE COPROPRIÉTÉ !

- 1 Valoriser votre copropriété**
- 2 0€ dépensé par les copropriétaires**
- 3 Bénéfices d'une prime de 400€ pour financer un nouveau projet en faveur de la transition énergétique**
- 4 Améliorer le DPE**

POUR QUI ?
Les copropriétés et lotissements des 34 communes du Grand Anancy*

COMMENT ?
Votre copropriété met sa toiture à disposition de la Solaire du lac, coopérative citoyenne créée par des Annéciens. Celle-ci installe à ses frais une centrale photovoltaïque et bénéficie de la revente de l'électricité pendant 25 ans pour financer son investissement. Tous les travaux périphériques nécessaires à cette installation (colonnes montantes, travaux de sécurisation, de structure, étanchéité) sont pris en charge par l'Agglomération du Grand Anancy. Votre copropriété valorise ainsi son patrimoine en améliorant son diagnostic de performance énergétique (DPE). Elle reçoit une prime de 400€ par logement pour financer un nouveau projet en faveur de la transition énergétique.


QUELLES MODALITÉS D'AIDE ?

- ACCOMPAGNEMENT** technique, financier & administratif
- ÉTUDES PRISES EN CHARGE** par l'Agglomération du Grand Anancy
- TRAVAUX AIDÉS** - isolation thermique
- étanchéité
- sécurisation
- 300 €/kWc installé dans une limite de 50 000 €

+ D'INFOS : www.grandannecy.fr

Contact : Service Climat air énergie, energie@grandannecy.fr

* Alby-sur-Chéran, Allèves, Anancy, Argonay, Bluffy, Chainaz-les-Frasses, Chapeiry, Charvonnex, Charanod, Cusy, Duingt, Entrevermes, Epagny Metz-Tessy, Fillingy, Girey, Gruffy, Héry-sur-Alby, La Chapelle-Saint-Maurice, Leschaux, Monthon-Saint-denis, Montagny-les-Lanches, Muis, Naves-Parmélan, Ponsy, Quintal, Saint-Gustache, Saint-Hélène, Saint-Jorioz, Saint-Sylvestre, Semnoz, Talloires-Montmin, Veyrier-du-Lac, Villaz, Viaz-la-Chézaz.



Cette aide peut être couplée aux travaux de rénovation énergétique de l'écov' pour + d'économies !

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DU DISPOSITIF

1. Présentation du Dispositif

Le programme J'écorénove est présenté à la copropriété, avec identification d'un référent photovoltaïque (PV).

2. Pré-étude

Le service CAE réalise un pré-diagnostic basé sur des photos satellites et consulte les services d'urbanisme.

3. Décision Initiale

Transmission des informations sur le potentiel de la toiture à La Solaire du Lac pour validation.

4. Rencontre avec le Conseil Syndical (CS)

Présentation des avantages et des options de valorisation de l'énergie produite.

5. Décision du Conseil Syndical

Accord pour engager une étude d'opportunité.

6. Étude d'Opportunité

Analyse technique sur site, vérification des contraintes et estimation de la puissance photovoltaïque possible.

7. Première Décision

La Solaire du Lac décide de poursuivre ou non le projet en fonction des résultats de l'étude.

8. Bilan en Copropriété

Présentation des travaux nécessaires, des investissements, des aides financières disponibles et du planning prévisionnel

9. Vote en Assemblée Générale (AG)

Approbation pour lancer une étude de faisabilité et mandat donné au syndic.

10. Étude de Faisabilité Avancée

Réalisation d'une analyse approfondie des aspects techniques et économiques du projet.

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DU DISPOSITIF

11. Pré-instruction du Dossier de Subvention

Vérification de l'éligibilité du projet et estimation des aides financières potentielles.

12. Instruction et Validation du Dossier

Validation du dossier pour sécuriser le soutien financier avant le vote des travaux en AG.

13. Information sur les Travaux

Présentation détaillée des travaux requis pour l'installation photovoltaïque.

14. Signature du Bail

Conclusion de l'accord formel entre la copropriété et La Solaire du Lac.

15. Démarches Administratives

Lancement des formalités nécessaires à l'installation de la centrale photovoltaïque.

16. Coordination des Travaux

Planification et organisation des réunions avec les différents opérateurs impliqués.

17. Commande et Suivi des Travaux

Le syndic passe commande pour les travaux nécessaires, avec un suivi financier assuré par le Grand Anancy.

18. Paiement des Travaux Éligibles

Règlement rapide sur présentation des factures acquittées.

19. Versement de la Prime « Transition Climatique »

Prime de 400 € par logement pour l'installation photovoltaïque, disponible pendant 3 ans.

20. Communication Finale

Attestation de mise en place effective de l'installation photovoltaïque, réalisée par le syndic ou La Solaire du Lac.

BILAN DU DISPOSITIF D'AIDE À LA SOLARISATION DES COPROPRIÉTÉS

- **52** demandes reçues de copropriétés ou de syndic
- **29** copropriétés validées par le service
- **13** copropriétés validées par la SDL
- **13** dossiers envoyés à la Ville d'Annecy pour avis
- **6** études d'opportunité réalisées (Henry Bordeaux ; Le Concorde ; Les Asters ; Les Capucines 3 ; Les Chanterelles ; Les Clarines)

ZOOM SUR LES COPROPRIÉTÉS EN COURS D'ÉTUDE

Les Asters (Cran-Gevrier) : étude d'opportunité et de structure réalisées – bail sous seingprivésigné entre le conseil syndical et La Solaire Du Lac – en attente de l'étude de colonnes montantes par ENEDIS

Le Concorde (Annecy) : étude d'opportunité et de structure réalisées - enattente du projet de rénovation de la copropriété pour engager une étude de colonne montante auprès d'ENEDIS

Les Chanterelles (Annecy) : copropriété retirée (coûts de rénovation trop élevés) - rénovation énergétique non votée

Les Capucines 3 (Clos du Buisson, Annecy) : Étude d'opportunité réalisée → contraintes techniques importantes : vétusté de la toiture, présence de nombreux édicules et de gaines d'aérothermie → la puissance installée est limitée à 20 kWc à projet compliqué à équilibrer

Henry Bordeaux (Annecy) : étude d'opportunité réalisée - Projet de rénovation énergétique non voté par la copropriété (reprise possible après de potentiels travaux de rénovation énergétique)



ZOOM SUR LE CAS D'UNE COPROPRIÉTÉ

La copropriété Les Clarines – Annecy

💡 Un projet exemplaire de rénovation énergétique d'ampleur

315 logements – 9,86 M€ de travaux

- 63 % d'aides publiques mobilisées
- 854 k€ Grand Annecy | 5,36 M€ ANAH

☀️ Un projet photovoltaïque levier

- Centrale PV de 100 kWc portée par La Solaire du Lac
- Sans investissement direct de la copropriété
- 52,9 % de gains énergétiques atteints

👏 Soutien du Grand Annecy

- Étude d'opportunité : 2 150 € TTC
- Aide à la solarisation : 50 000 €

🚀 Un effet levier majeur

- +1,24 M€ d'aides ANAH déclenchées
- 1 € d'aide = 25 € de financements complémentaires



QUESTIONS ?





RESSOURCES ET OUTILS

www.photovoltaique.info

<https://france-renov.gouv.fr> ; <https://renovonscollectif.fr>

Pour conclure, se référer à : <https://www.photovoltaique.info>

Rubrique dédiée aux copropriétés

The screenshot displays the website interface for PhotoVoltaire.info. At the top left is the logo, a stylized sun with a lightning bolt, followed by the text 'PhotoVoltaire.info'. To the right of the logo are two navigation links: 'TARIFS D'ACHAT et autoconsommation' and 'PRÉPARER un projet'. Below the logo is a horizontal menu with four categories: 'QUI SUIS-JE ?', 'QUEL TYPE DE PROJET ?', 'QUELLES DÉMARCHES RÉALISER ?', and 'ÉVALUER MON DEVIS'. Under 'QUI SUIS-JE ?', a list of user types is shown, with 'Copropriété' highlighted. The main content area features the 'PhotoVoltaire.info' logo and the heading 'COPROPRIÉTÉ'. Below this, a breadcrumb trail reads: 'Préparer un projet > Qui suis-je ? > Copropriété'. At the bottom, three buttons are visible: 'Définir le projet', 'Choisir son régime d'imposition', and 'Soumettre au vote en Assemblée Générale'.

PhotoVoltaire.info

TARIFS D'ACHAT et autoconsommation

PRÉPARER un projet

QUI SUIS-JE ?

- › Particulier
- › Copropriété
- › Collectifs citoyens
- › Collectivité territoriale
- › Exploitant agricole
- › Tiers investisseurs
- › Société de projet

QUEL TYPE DE PROJET ?

› Obligations de solarisation

QUELLES DÉMARCHES RÉALISER ?

› Connaître les coûts et évaluer la rentabilité

ÉVALUER MON DEVIS

PhotoVoltaire.info

COPROPRIÉTÉ

› Préparer un projet › Qui suis-je ? › Copropriété

Définir le projet Choisir son régime d'imposition Soumettre au vote en Assemblée Générale

Soutenu par



Pour accéder à chacun des sites, cliquez sur le logo